

## **Question écrite**

Question déposée par : Voix de Gauche

Prénom et Nom du déposant : Félicien Mazzola, Julie Peradotto

Date de dépôt : mardi 28 janvier 2020 Destinataire : Conseil administratif

Date de traitement :

Question écrite : zones « 30km/h », optimisme béat ou mesures pragmatiques ?

A la fin de l'année passée, la Tribune de Genève a publié un article au sujet de deux textes (QUE1110 & QUE1178) que la députée PS et vice-présidente de l'ATE Genève Caroline Marti a déposé au Grand Conseil concernant la fréquence des contrôles de vitesse dans les zones 30 km/h.

En effet, l'instauration de zones 30km/h est une mesure que Voix de Gauche appelle de ses vœux, mais il ne s'agit ni une fin en elle-même ni d'un moyen suffisant. Ces zones ne prémunissent pas contre les excès de vitesse et les aménagements spécifiques qui les accompagnent, bien que compréhensibles dans un dispositif global, peuvent même être source de dangers supplémentaires (suppression des passages piétons, renoncement aux aménagements cyclables, ...). Une vitesse réellement et effectivement limitée à 30km/h est donc indispensable (contrôles radars par la police, radars pédagogiques municipaux, mobilier urbain obligeant le ralentissement, ...).

Des deux textes déposés au Grand Conseil par Mme Marti, il est ressorti que les contrôles de vitesse sont quasiment inexistants et même que la plupart des zones 30km/h ne peuvent être contrôlées par les forces de l'ordre. En effet, elles ne sont pas aux normes prévues par la législation fédérale, respectivement n'ont pas été expertisées sous cet angle. En effet, après la réalisation de la zone 30km/h, un test doit être mené et il est considéré comme « réussi » si 85% des voitures passent à moins de 38 km/h. Si tel est le cas, et seulement dans ce cas, des contrôles peuvent être réalisés, ce qui semble toutefois rester très exceptionnel, les (mauvaises) habitudes ne changeant pas par la seule grâce d'une signalisation.

S'agissant de la Ville de Genève, un groupe réunissant la police et le Canton s'est mis en place pour l'analyse des trente-sept zones 30 sur son territoire municipal. Il n'y a à ce jour sauf erreur pas d'information concernant les autres communes, Confignon en particulier.

## Enoncé des questions :

- Combien de zones 30 km/h, respectivement de zones de rencontre, se trouvent sur le territoire de Confignon?
- Combien de zones répondent aux normes fédérales ou sont en passe de l'être et combien ne le sont pas et pourquoi ?
- En cas de conformité, de nouveaux contrôles sont-ils prévus et à quand remontent les derniers, avec quels résultats ?
- En cas de non-conformité, dans quel délai peut-on s'attendre à ce que les zones 30 soient corrigées, respectivement expertisées, afin de pouvoir mener des contrôles si nécessaire ?
- Par rapport aux interrogations susmentionnées, qu'en est-il de la situation des zones de rencontre (20km/h), y compris de la situation du parcage sauvage sur celles-ci?

30.01.2020 1 / 1